



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 19 juillet 2016 à 18 h, en la salle du Conseil, sise au 1281, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents madame le maire Danielle St-Laurent, madame la conseillère Luce Baillargeon et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur, Ken Baker, Jean Pominville et Steve Perreault formant quorum sous la présidence de madame le maire Danielle St-Laurent.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Boivin est absent.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général/secrétaire-trésorier est également présent.

Aucune personne n'a assisté à cette séance du conseil.

Ouverture de la session extraordinaire du 19 juillet 2016 -1

Madame le maire Danielle St-Laurent ouvre la session extraordinaire à 18 h après constatation du quorum.

2016-07-219: Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire – 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la session extraordinaire du 19 juillet 2016, à 18h00 conformément au code municipal du Québec. L'avis de convocation a été transmis le 15 juillet 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire
3. Suspension pour enquête – employé numéro 40-0078 et nomination de deux (2) membres du conseil désignés à l'enquête
4. Autorisation – entente avec le syndicat – paie à la semaine
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de la session extraordinaire

Donné à Lac-Supérieur, ce 15^e jour du mois de juillet 2016

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Steve Perreault

Appuyé par monsieur le conseiller, Ken Baker

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la session extraordinaire du 19 juillet 2016 tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2016-07-220 : Suspension pour enquête – employé numéro 40-0078 et nomination de deux (2) membres du conseil désignés à l'enquête – 3

Il est

Proposé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

Appuyé par monsieur le conseiller, Ken Baker

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- ✓ Le conseil suspend pour enquête, l'employé numéro 40-0078;
- ✓ Cette suspension est d'une durée indéterminée et avec solde;
- ✓ Le conseil nomme madame Danielle St-Laurent, maire et monsieur Jean Pominville, conseiller comme personnes désignées pour mener l'enquête;

Adoptée à l'unanimité

2016-07-221 : Autorisation – entente avec le syndicat – paie à la semaine - 4

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à la convention collective en vigueur, le versement de la paie des salariés, se fait aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE certains salariés se sont prévalus du privilège d'obtenir une semaine de leur salaire régulier lors de l'instauration du versement de la période de la paie aux deux (2) semaines.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des relations de travail, le conseil de la municipalité de Lac-Supérieur a accepté de rétablir les versements de la paie à toutes les semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Jean Pominville

Appuyé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- ✓ Le conseil accepte de rétablir les versements de la paie à toutes les semaines.
- ✓ Les salariés s'étant prévalu du privilège ci-dessus mentionné, auront jusqu'au 31 décembre 2016, pour rembourser les sommes dues à la municipalité.
- ✓ Le conseil autorise madame Danielle St-Laurent, maire et monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général à signer avec le syndicat, une lettre d'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions –5

Aucune.

2016-07-222: Levée de la session extraordinaire – 6

IL EST

Proposé par monsieur le conseiller, Jean Pominville

Appuyé par monsieur le conseiller, Ken Baker

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur



No de résolution
ou annotation

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil clôture la session extraordinaire du 19 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire, Danielle St-Laurent lève la session extraordinaire à 18 h 20.

Handwritten signature of Jean-Pierre Valiquette in blue ink.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Handwritten signature of Danielle St-Laurent in blue ink.

Danielle St-Laurent
Maire